



# Carghese

— CASA CUMUNA —

## ARRÊTÉ N°2025-32

### REGLEMENTANT LA CIRCULATION CHEMIN DE BELMONTE A LOZZI

Le Maire de la commune de Cargèse ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande DEBELEC CORSE portant sur un raccordement EDF – Chemin de Belmonte - Lozzi ;

Considérant qu'il convient en conséquence de réglementer la circulation sur cette voie ;

### ARRÊTE

**Article 1 :** Le mercredi 25 juin 2025, toute la journée, la circulation se fera de façon alternée sur le Chemin de Belmonte à Lozzi.

**Article 2 :** L'entreprise DEBELEC CORSE, devra afficher le présent arrêté en début et fin de chantier, mettre en place tous les dispositifs relatifs à la sécurité des personnes et des biens, informer des modifications à circuler au niveau du chantier et en amont afin de ne pas créer d'encombres. Elle devra remettre le site en parfait état à l'issue des travaux.

**Article 3 :** Monsieur le Maire de Cargèse ainsi que Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Vico-Cargèse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Bastia, ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours administratif adressé dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours administratif préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.

Fait à Cargèse, le 23 juin 2025

Le Maire,  
François GARIDACCI

